

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Subventions allouées aux associations de Plateau d'Hauteville en 2024

Séance du 27 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-huit heures et trente-cinq minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le quatorze mars deux mille vingt-quatre.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 20

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOT Joël, BOURGEAIS Didier, BROCHET Olivier, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, GUILLERMET Maria, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole

Membres absents excusés avec pouvoir : 7

BOYER Corinne pouvoir à Monsieur Humbert CRETIER, CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER, CORTINOVIS Bernard pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT, MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE, MASSIRONI Alain pouvoir à Monsieur Didier BOURGEAIS, PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Philippe EMIN, ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2

FORAY Gaëlle, LYAUDET (MARIN) Jessie

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 20 conseillers, 7 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants

Conformément aux propositions de la Commission Finances du 12 mars 2024,

Conformément à l'annexe 1 (tableau des subventions 2024) de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, avec 23 voix POUR, 3 ABSTENTIONS de Olivier BROCHET, Humbert CRETIER et le pouvoir de Corinne BOYER et 1 voix CONTRE de Joël BORGEOT,

- **VOTE** les subventions aux associations et événements 2024 s'élevant à la somme globale de **142 325 €**, dont la liste est jointe au budget voté cette même séance.
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont prévus au chapitre 65 du budget 2024, comme suit :
 - article 657363 pour 9 000 €,
 - article 65748 pour 133 325 €.
- **PRECISE** que les subventions d'un montant supérieur à 23 000 € doivent faire l'objet d'une délibération spécifique et d'une convention avec l'organisme qui en bénéficie.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

Publiée sur le site de la Commune le 02/04/2024

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20240327-DE-2024-04-02-DE
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

